

MINISTÈRE DE L'EMPLOI DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE,
ET DE L'ARTISANAT



Office National de
Formation Professionnelle
La référence de la formation professionnelle

OFFICE NATIONAL DE FORMATION PROFESSIONNELLE

**PROJET FORMATION PROFESSIONNELLE POUR L'EMPLOI ET LA COMPETITIVITE
(FPEC)**

Secteur : Education et formation

Description : La fourniture d'équipements des centres de référence de formation professionnelle en horticulture de Thièppe et Nétéboulou

Crédit No.: IDA 5562-SN- ID Projet P 145585

AAOI No. : F_ONFP-012

Avis de l'appel d'offres ouvert International (DAOI)

Avis d'Appel d'Offres International (DAOI) – Cas sans pré qualification

Réf .AGPM: Publication internationale site Banque Mondiale: N°WB/OP00033265 du 29 juin 2015

1. Cet avis d'appel d'offres fait suite à l'Avis général de Passation des Marchés paru dans le site de la Banque Mondiale N° WB OP00033265 du 29 juin 2015, dans le journal le « Soleil » n° 14 274 du mardi 26 décembre 2017, dans le portail des marchés publics et dans le site de l'Office National de Formation Professionnelle (ONFP).
2. Le Gouvernement du Sénégal a obtenu un Crédit de l'Association Internationale de Développement (IDA) et de l'Agence Française de Développement (AFD) pour financer le Projet de Formation Professionnelle pour l'Emploi et la Compétitivité (FPEC). L'Office National de Formation Professionnelle (ONFP), en sa qualité de Maître d'Ouvrage Délégué, a en charge la gestion de la construction, de la réhabilitation et de l'équipement des installations prévues dans le projet, pour le compte du Ministère de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et de l'Artisanat.
3. A ce titre, l'ONFP sollicite des offres fermées de la part de soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises pour fournir et installer des équipements pour les centres de formation en horticulture de Thièppe et Nétéboulou. Les équipements sont constitués d'un lot unique :
 - ***Fourniture d'équipements des centres de référence de formation professionnelle en horticulture de Thièppe et Nétéboulou;***
4. L'appel d'offres se fera selon les procédures d'appel d'offres international définies dans les Directives: « Passation des marchés de fournitures, de travaux et de services, (autres que les services de consultants), par les emprunteurs de la Banque Mondiale dans le cadre des Prêts de la BIRD et des Crédits et Dons de l'IDA » édition de janvier 2011, mise à jour en Juillet 2014 et le Décret 2014-1212 du 22 septembre 2014 portant Code des Marchés publics. L'appel d'offre est ouvert à tous les soumissionnaires qui répondent aux critères d'éligibilité tels que définis dans le Dossier d'appel d'offres. Le délai d'acquisition des équipements est de quatre (4) mois.

5. Les soumissionnaires intéressés et répondant aux critères de participation, peuvent s'ils le souhaitent, obtenir tous renseignements complémentaires et examiner les documents d'appel d'offres auprès de **Monsieur Sanoussi DIAKITE, Directeur général de l'ONFP à l'adresse : Office National de Formation Professionnelle, Cité SIPRES 1 lot 2 – 2 voies liberté 6 extension VDN, Tel : 33 827 92 51 - Fax : 33 827 92 55 à la Cellule de Passation des marchés Bureau N° 29, de 09H 00 à 13H 00 le matin et l'après-midi de 15H 30 à 17H GMT, du lundi au vendredi.**

Un exemplaire du dossier devra être disponible pour être consulté gratuitement sur place par les candidats qui le souhaitent.

6. Les exigences en matière de qualifications sont :

a) Si le Soumissionnaire est le fabricant :

i) Capacité financière

Le Soumissionnaire doit fournir la preuve écrite qu'il satisfait aux exigences ci-après :

- Avoir un minimum de chiffre d'affaire annuel moyen des activités de fourniture, installation et mise en service d'équipements qui correspond au total des paiements mandatés reçus pour les marchés achevés au cours des 3 dernières années (2018, 2017, 2016) égal à ***Un milliard huit cent cinquante millions francs (1 850 000 000) FCFA ;***
- Pour ce faire, le soumissionnaire devra fournir un bilan certifié des 3 exercices concernés (2018, 2017, 2016). Le bilan doit être certifié par un expert comptable ou cabinet agréé à l'ONECCA ou organisme assimilé, qui doivent montrer que la situation financière du soumissionnaire est équilibrée. Le soumissionnaire étranger doit fournir les états financiers certifiés des trois dernières années, suivant la législation en vigueur de son pays.
- **Le soumissionnaire ne doit pas avoir subi une procédure de faillite au cours des trois (3) dernières années. Une attestation de non faillite du soumissionnaire ou de tous les membres en cas de groupement doit être délivrée par une autorité compétente**
- Le soumissionnaire doit justifier qu'il possède au moins l'équivalent ***Cinq cent millions francs (500 000 000) FCFA ; ou un montant équivalent en devise convertible en actifs liquides (ou de facilités de crédit net d'autres engagements contractuels du soumissionnaire). Le soumissionnaire doit fournir les documents y afférent.***
- **Le soumissionnaire ne doit pas avoir subi une procédure de faillite au cours des trois (3) dernières années. Une attestation de non faillite du soumissionnaire ou de tous les membres en cas de groupement doit être délivrée par une autorité compétente ;**
- Le soumissionnaire doit justifier qu'il possède au moins l'équivalent ***Cinq cent millions francs (500 000 000) FCFA; ou un montant équivalent en devise convertible en actifs liquides (ou de facilités de crédit net d'autres engagements contractuels du soumissionnaire). Le soumissionnaire doit fournir les documents y afférent.***

ii) Capacité technique et expérience

Le Soumissionnaire doit prouver, documentation à l'appui qu'il satisfait aux exigences de capacité technique ci-après :

Avoir exécuté avec succès au cours des cinq (5) dernières années (2018-2017-2016-2015-2014), en qualité de Partenaire Principal ou chef de file de groupement, **au moins deux (02) contrats similaires** à savoir de fourniture, installation et mise en service d'équipements correspondants aux lots concernés d'un montant égal ou supérieur à ***Cinq cent millions francs (500 000 000) FCFA ou un montant équivalent en en devise convertible pour chaque contrat. Joindre les attestations de service fait ou les copies des marchés exécutés avec procès-verbal (P.V) de réception ;***

Disposer d'un service après vente performant pour assurer la maintenance et l'entretien des équipements livrés. A cet effet, il produira un document descriptif de ce service avec notamment l'état des moyens humains et techniques, ses références et ses réalisations durant les trois dernières années et tout autre document permettant de juger la capacité à assurer le service après vente.

Le soumissionnaire doit justifier aussi la qualité et les compétences des experts pour conduire à terme le projet, en termes d'acquisition, d'installation, de mis en service et test des équipements et accessoires ;

Préciser la nature de l'implication de fabricant de la solution encours de réalisation du projet ainsi que le support offert pendant et après la période de garantie. Le soumissionnaire doit fournir des informations sur les organisations qui fourniront un support technique pour les logiciels et le matériel, ou un plan de support du matériel et des logiciels qui font l'objet de l'offre.

(Des copies de CV, diplômes et/ou certificats sont joints dans l'offre)

Le Soumissionnaire doit prouver, documentation à l'appui, qu'il satisfait aux exigences d'expérience ci-après :

Présenter, justifier et argumenter le programme d'installation et démontrer sa cohérence avec les exigences du DAO. i) Détailler l'analyse des risques et présenter son impact sur le calendrier. ii) Décrire la disponibilité des ressources et la capacité du Soumissionnaire à les remplacer. iii) Démontrer la cohérence du calendrier d'exécution avec l'équipe proposée (qualitativement et quantitativement).

a) Le Soumissionnaire doit fournir la preuve écrite que les Fournitures qu'il propose remplissent la(les) condition(s) d'utilisation suivante :

- ***Conformité des équipements aux normes internationales ;***
- ***conformité aux normes environnementales.***

b) Si le Soumissionnaire n'est pas le fabricant, mais propose des Fournitures au nom d'un Fabricant dans le cadre d'une Autorisation du Fabricant donnée selon le formulaire de la Section IV (Formulaires de Soumission), le Fabricant doit posséder et faire la preuve qu'il possède les qualifications (i), (ii) et (iii) ci-avant et le Soumissionnaire doit faire la preuve qu'il a réalisé avec succès **deux** marchés pour des fournitures similaires au cours des **cinq** années précédentes (2014-2015-2016-2017-2018).

7. Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir un dossier d'Appel d'offres complet en formulant une demande écrite à l'adresse mentionnée ci-après : ***Office National de Formation Professionnelle, Cité SIPRES 1 lot 2 – 2 voies liberté 6 extension VDN*** contre un paiement non remboursable de **100 000 FCFA**. La méthode de paiement sera en espèces ou cheque certifié contre une décharge. Le DAO sera fourni en version physique et en version électronique. La version physique fait foi. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

8. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-après : ***Office National de Formation Professionnelle, Cité SIPRES 1 lot 2 – 2 voies liberté 6 extension VDN, Cellule de Passation des marchés Bureau 29, 2ème étage au plus tard 29 octobre 2019 à 10 heures 00 minute heure locale.*** Les offres seront ouvertes en présence des représentants des candidats présents à la même adresse le **29 octobre 2019 à 10 heures 00 mn GMT** à la salle de conférence de l'ONFP RDC bureau N° S01. Elles devront être valides pendant **120 jours** à compter de la date limite de soumission et doivent comprendre une garantie de soumission valable 28 jours au-delà du délai de validité des offres, d'un montant de **Dix millions sept cent mille francs (10 700 000) FCFA** ou en devises convertibles émises par une banque ayant un correspondant au Sénégal pour les soumissionnaires étrangers. Pour les soumissionnaires nationaux, une garantie d'offre d'un montant

équivalent en F CFA émise par une banque ou un organisme financier agréé par le Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan

**Le Directeur général
Sanoussi DIAKITE**